



DGI / DGCP

Déclaration des Fédérations des Finances CGT, FDSU, CFDT, UNSA

Monsieur le Coordonnateur, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui arrivés au terme du premier cycle des réunions programmées s'agissant de la fusion de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP).

Monsieur Eric Woerth, Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique rencontrera les fédérations syndicales, le 11 février prochain, afin de préciser l'organisation de la future direction générale, à la fois au niveau central mais aussi au niveau local, engager une première négociation sur les conditions d'accompagnement social, en particulier en matière indemnitaires, fixer les principes de l'ouverture d'une négociation sur, notamment, le plan de qualification ou encore les conditions de travail des personnels.

Monsieur le Coordonnateur, comme vous le savez, les fédérations des finances CGT, FDSU, CFDT, UNSA ont porté durant ce premier cycle de réunions toute une série de propositions et de revendications.

A ce stade de nos échanges, nos fédérations considèrent :

1 : Que le projet du Ministre, dont nous n'étions pas demandeurs, ne générera en rien une amélioration des missions fiscales, foncières, gestion publique, économiques et de leurs conditions de mise en œuvre.

2 : Que le projet du Ministre n'apporte pas de garanties sérieuses s'agissant du maintien et du développement d'un réseau de services publics de pleine compétence et de proximité.

3 : Que le Ministre doit prononcer un gel des suppressions d'emplois tant des fonctionnaires que des non titulaires.

4 : Que le Ministre doit ouvrir un processus de négociations devant avoir pour objet, sur la base d'un état des lieux des missions devant être mises en œuvre, la définition d'un plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois.

5 : Que dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des personnels qui fait l'objet de revendications spécifiques, le Ministre doit également apporter de réelles et nouvelles réponses s'agissant non seulement de l'harmonisation des rémunérations mais également de la revalorisation de ces dernières.

6 : Que des moyens budgétaires conséquents soient dégagés afin de permettre une amélioration significative des conditions de travail des personnels, tout en respectant et en améliorant les droits et les garanties collectives de ces derniers.

7 : Que la prime de 350 euros ne correspond en aucune manière aux attentes des personnels dès lors que son montant est nettement insuffisant, non pérenne et ne fait pas l'objet d'une prise en compte pour le calcul des pensions.

Monsieur le Coordonnateur, comme vous le savez, les personnels de Bercy et plus particulièrement ceux de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) se sont particulièrement mobilisés dans les actions de grèves et de manifestations des mois derniers.

Ne doutez pas qu'ils attendent du Ministre des réponses à leurs revendications.

Paris, le 5 février 2008.